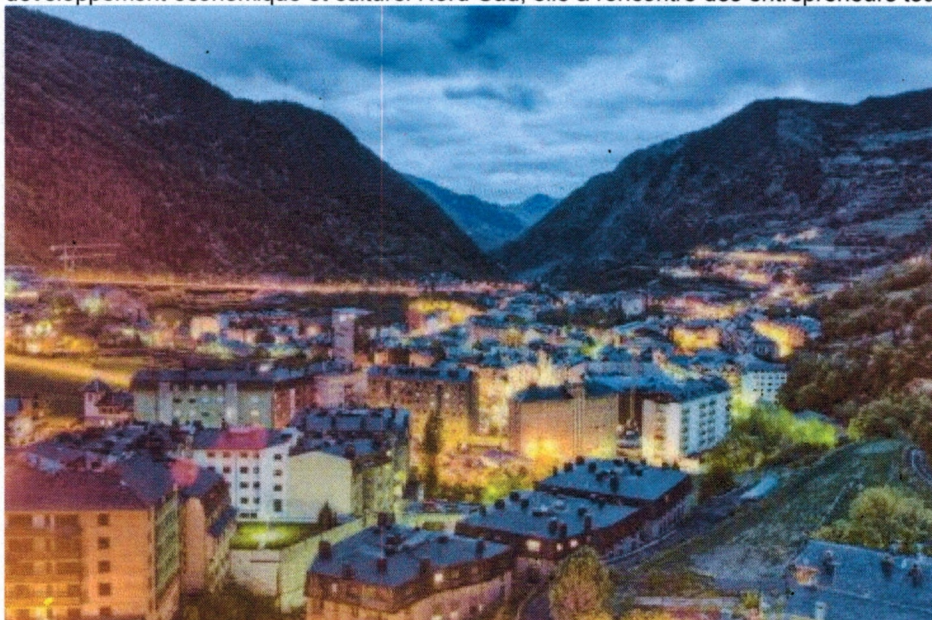


ÉCO > À LA UNE

Publié le lundi 16 septembre 2013 à 21h28min par Audrey Sommazi

L'Andorre fait valoir ses atouts auprès des entreprises toulousaines

> Touchée par la crise économique, la principauté d'Andorre s'est dotée d'un cadre fiscal et législatif afin d'attirer les investissements étrangers dans le but de diversifier ses secteurs d'activité. La semaine dernière, à l'initiative de l'Agence de développement économique et culturel Nord-Sud, elle a rencontré des entrepreneurs toulousains pour les (...)



« L'Andorre est à moins de 200 km de Toulouse et elle est encore méconnue. La principauté s'est tournée vers l'Espagne et nous sommes ici pour renverser la tendance », a expliqué Marc Pantebre-Palmitjavila, le président de la Chambre de commerce, d'industrie et de services de la principauté, en préambule de sa rencontre avec une cinquantaine de chefs d'entreprise de Toulouse, réunis jeudi 12 septembre à l'initiative de l'Agence de développement économique et culturel Nord-Sud, une association qui œuvre pour favoriser les rapprochements économiques interregions. « Nous vivons le chantier le plus important de ces 40 dernières années ».

Effectivement, ralenti par la crise économique, Andorre cherche à attirer des investisseurs étrangers sur son territoire et créer de l'emploi. La CCI de la principauté a déterminé trois secteurs d'activité d'avenir, trois « clusters » : le tourisme et son renforcement, les technologies des nouvelles communications et l'éducation. Bruno Jouanny, directeur régional d'Asia s'est joint à cette matinée informative. « L'Andorre a un fort potentiel touristique et Asia dispose d'un fichier de clients haut de gamme. Je suis venu pour m'informer et nouer des contacts ».

Un nouveau cadre législatif et fiscal

D'autant que la principauté, qui tient à le clamer haut et fort, est sortie en 2009 de la liste grise des paradis fiscaux non coopératifs de l'OCDE, et a depuis modifié son modèle économique. Elle a récemment adopté une nouvelle loi sur les investissements autorisant la création de sociétés avec un capital 100% étranger.

Par ailleurs, Andorre qui se distinguait jusque fin 2010 par un système fiscal où il n'existait pas de système d'imposition directe sur le revenu des personnes physiques, sur les bénéfices commerciaux, ni sur le patrimoine, a commencé à se doter d'un autre cadre fiscal. Elle a introduit, fin 2010, une fiscalité directe de l'ordre de 10 % (sur les bénéfices des sociétés, les revenus des activités économiques et l'ensemble des revenus des non-résidents), appliquée depuis janvier 2012. Une loi

relative à la taxe sur la valeur ajoutée, à un taux de 4,5 % est aussi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Enfin en avril dernier, une convention bilatérale de non-double imposition a été finalisée avec la France. Depuis ce changement « nous avons reçus 400 sollicitations étrangères pour investir sur notre sol, dont 19 % d'origine française », a ajouté le président. *Audrey Sommazi*

SUR LA PHOTO : ANDORRE EST SORTI DE LA LISTE DES PARADIS FISCAUX EN 2009. PHOTO © ANIBAL TREJO - FOTOLIA.COM